

Les sections et champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IMPORTANT

Un paiement de 50 \$ s'applique s'il s'agit d'un remplacement du représentant désigné.

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE*

N° d'employeur à la Commission de la construction du Québec (CCQ)*

Nom de l'entreprise*

2. METTRE FIN À LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ACTUEL

Si vous avez déjà un représentant désigné, remplissez cette section. Sinon, passez à la section 3.

Date de fin de désignation du représentant actuel (AAAA-MM-JJ)*

Nom du représentant désigné actuel*

Prénom du représentant désigné actuel*

Désirez-vous mettre fin à son statut de personne de l'entreprise (sociétaire, administrateur ou actionnaire) ?* Oui Non

Si oui, à compter de quelle date (AAAA-MM-JJ) ?

Note : La personne qui est uniquement actionnaire sera automatiquement retirée des personnes de l'entreprise qui figurent au dossier de l'employeur à la CCQ. Le certificat de compétence délivré à titre de représentant désigné est annulé automatiquement, lorsque la désignation du représentant prend fin. Il doit être retourné avec ce formulaire. Si vous n'êtes pas en mesure de remettre le certificat de compétence, veuillez communiquer avec le service à la clientèle pour obtenir la marche à suivre.

3. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT

Si la demande de désignation concerne une personne qui n'a jamais obtenu de certificat de compétence de la CCQ, veuillez également remplir la section 4. La section 5 doit être signée par le nouveau représentant désigné.

N° de client à la CCQ ou n° d'assurance sociale

Nom du nouveau représentant désigné*

Prénom du nouveau représentant désigné*

Demande de délivrance d'un certificat de compétence*

Non, le nouveau représentant désigné détient déjà un certificat de compétence valide.

Oui, le nouveau représentant désigné a besoin d'un certificat de compétence (frais de 100 \$). Précisez lequel : Apprenti Métier : _____
 Occupation

En vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, le représentant désigné n'est pas considéré comme un salarié au sens de cette loi et n'a donc pas droit aux recours ni aux conditions de travail prévus dans les conventions collectives de l'industrie de la construction dont bénéficient les salariés.

Nom d'un administrateur ou d'un associé*

Prénom d'un administrateur ou d'un associé*

Signature d'un administrateur ou d'un associé*

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)*

4. RENSEIGNEMENTS SUR LE NOUVEAU REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|-------------|
| N° d'assurance sociale* | | Code permanent ¹ | | Date de naissance (AAAA-MM-JJ)* | |
| Nom du nouveau représentant désigné* | | | Prénom du nouveau représentant désigné* | | |
| N° de téléphone principal* | | | N° de téléphone secondaire | | |
| Autochtone* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | Couleur des yeux* <input type="checkbox"/> Bruns <input type="checkbox"/> Bleus <input type="checkbox"/> Pers <input type="checkbox"/> Verts <input type="checkbox"/> Gris <input type="checkbox"/> Noirs | | | |
| Taille en mètres ou en pieds* | | Sexe* <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin | | Langue* <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais | |
| Adresse de correspondance (celle où le nouveau représentant désigné désire recevoir son courrier)* | | | | | |
| N° | | Rue | | N° d'appartement | |
| Case postale | | Ville | | Province | Code postal |
| Adresse de domicile (résidence principale du nouveau représentant désigné) Si l'adresse de domicile est différente, veuillez compléter les cases ci-dessous | | | | | |
| N° | | Rue | | N° d'appartement | |
| Case postale | | Ville | | Province | Code postal |

¹ Le code permanent (composé de quatre lettres suivies de huit chiffres) apparaît sur les relevés, diplômes ou autres documents émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que sur divers documents émis par des établissements scolaires.

5. DÉCLARATION ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ*

Je déclare que tous les renseignements indiqués précédemment sont exacts. J'autorise la CCQ à vérifier auprès des organismes concernés l'authenticité des documents que j'ai soumis ou la validation de mes sanctions scolaires auprès du MEES, à des fins d'analyse pour la délivrance d'un certificat de compétence ou d'exemption, d'admission à l'examen de qualification, de reconnaissance d'heures à l'apprentissage, de reconnaissance de qualification professionnelle, d'admission à une activité de formation en vertu du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

À cette fin, je consens expressément à ce que les organismes concernés transmettent à la CCQ une copie des documents que j'ai fournis au soutien de ma demande.

Je comprends qu'une fausse déclaration de ma part, que la falsification d'un document ou que l'usage de tout document falsifié pour l'obtention d'un certificat de compétence ou d'une exemption à détenir un certificat de compétence constituent une infraction qui pourrait entraîner son annulation de même que des poursuites pénales en vertu de l'article 119.1 de la *Loi R-20* (RLRQ, chap. R-20).

La présente autorisation ou une copie de celle-ci seront valides tant que durera l'étude de ma demande ou tant que je serai détenteur d'une exemption ou d'un certificat de compétence valide délivré ou renouvelé par la CCQ.

Je déclare également avoir pris connaissance des informations sur ce formulaire concernant une nomination en tant que représentant désigné.

Signature du nouveau représentant désigné*

En foi de quoi, j'ai signé le (AAAA-MM-JJ)*

6. PAIEMENT DES FRAIS, SI APPLICABLES (remplacement du représentant désigné actuel et certificat de compétence)

S'il s'agit du remplacement du représentant désigné actuel, des frais de 50 \$ s'appliquent. Si vous demandez un certificat de compétence pour un nouveau représentant désigné, des frais de 100 \$ supplémentaires s'appliquent.

| | | | |
|--|--|---|-------------------|
| Méthode <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat-poste <input type="checkbox"/> Carte de crédit | | | |
| N° de carte de crédit | | <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard | Date d'expiration |
| Nom du détenteur de la carte de crédit | | Signature du détenteur de la carte de crédit | |

| | |
|---|---|
| <p>Le représentant désigné La désignation d'un représentant est facultative. La première désignation est gratuite, et des frais de 50 \$ sont exigés pour toute désignation subséquente. Il ne peut y avoir qu'un seul représentant désigné à la fois.</p> <p>Pour qu'une personne puisse agir comme représentant désigné, l'entreprise et la personne doivent satisfaire aux conditions indiquées ci-dessous.</p> <p>L'entreprise doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> être une société ou une personne morale (compagnie) ; détenir une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), si requis ; être enregistrée à la Commission de la construction du Québec (CCQ) ; remplir et signer les sections requises du présent formulaire. <p>La personne qui agira à titre de représentant désigné doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> être un administrateur (elle devra apparaître dans la section « Liste des administrateurs » auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ)) ; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> être un associé de la société (elle devra apparaître dans la section « Associés » auprès du REQ) ; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> être un actionnaire détenant au moins une action avec droit de vote (elle devra alors présenter des pièces justificatives, voir la section « Documents et frais requis » du présent formulaire) ; <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> détenir un certificat de compétence ou présenter une demande de certificat de compétence à la CCQ. | <p>Quel certificat de compétence le représentant désigné peut-il obtenir ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Apprenti : l'employeur doit compter à son emploi un compagnon pour le métier visé par la demande ; Compagnon : la personne doit répondre aux exigences du métier concerné. Pour obtenir plus d'informations, consultez le ccq.org ; Occupation : la personne pourra exercer l'une des occupations prévues dans les conventions collectives. |
| <p>Comment obtenir un certificat de compétence ? Pour obtenir un certificat de compétence, la personne qui agira à titre de représentant désigné doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> avoir suivi et réussi le cours <i>Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction</i> (SSGCC) ou être reconnue comme personne qualifiée en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction auprès de la RBQ ; avoir rempli et signé les sections requises du présent formulaire ; fournir une photocopie d'un document officiel reconnu (permis de conduire du Québec, carte d'assurance maladie, certificat de naissance ou passeport). Vous trouverez la liste complète des documents officiels au ccq.org ; acquitter les frais de 100 \$ exigés pour la délivrance d'un certificat de compétence. | <p>Quand la désignation entrera-t-elle en vigueur ? La désignation entrera en vigueur dès la réception du formulaire dûment signé à la CCQ et des documents accompagnés des frais requis (voir ci-dessous). Un dossier est considéré comme complet lorsque l'entreprise ainsi que le nouveau représentant désigné répondent aux conditions mentionnées ci-dessus.</p> <p>Documents et frais requis Vous devez également y joindre les pièces requises, s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> Preuve démontrant que le représentant désigné d'une compagnie est un actionnaire détenant au moins une action avec droit de vote. Vous devez joindre : 1) a) une photocopie du certificat d'action dûment rempli ou b) une photocopie d'une résolution du conseil d'administration autorisant l'émission (ou la cession) de l'action avec droit de vote et 2) copie des statuts de constitution accompagnés d'une description du capital-actions. Nous nous réservons le droit de refuser la désignation du représentant si la preuve fournie n'est pas satisfaisante. Nous nous réservons également la possibilité d'accepter toute autre preuve jugée satisfaisante ou d'exiger tout autre document pour analyser la demande. Si votre nouveau représentant désigné présente une demande de certificat de compétence, vous devrez joindre un chèque ou un mandat-poste de 100 \$ fait au nom de la CCQ ou effectuer votre paiement par carte de crédit (inscrivez votre numéro de carte à la section 6). Ce montant couvrira les frais liés à la délivrance du certificat de compétence. Si vous remplacez un représentant désigné, vous devrez également joindre un chèque ou un mandat-poste de 50 \$ fait au nom de la CCQ ou effectuer votre paiement par carte de crédit (inscrivez votre numéro de carte à la section 6). |

Pour joindre notre service à la clientèle : 1 877 973-5383

Veillez retourner ce formulaire avec la ou les pièces justificatives, s'il y a lieu, au bureau régional de votre région.

Abitibi-Témiscamingue

518, rue Giguère
Val-d'Or (Québec) J9P 6M4
Télécopieur : 819 825-2192

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

188, rue des Gouverneurs
Rimouski (Québec) G5L 8G1
Télécopieur : 418 725-3182

Côte-Nord

598, boul. Laure, bureau 112
Sept-Îles (Québec) G4R 1X7
Télécopieur : 418 962-7321

Estrie

2700, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec) J1K 2V8
Télécopieur : 819 565-5023

Mauricie-Bois-Francis

125, rue des Forges, 5^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Télécopieur : 819 693-5625

Montréal

1201, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 0A6
Télécopieur : 514 341-4025

Outaouais

225, montée Paiement
Gatineau (Québec) J8P 6M7
Télécopieur : 819 243-6018

Québec

700, boul. Lebourgneuf, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G2J 1E2
Télécopieur : 418 623-9234

Saguenay-Lac-Saint-Jean

1299, rue des Champs-Élysées, bureau 101
Saguenay (Québec) G7H 6P3
Télécopieur : 418 698-4715